

DÉROGATIONS AUX SORTIES D'EXPLOITATION sous laissez-passer sanitaire (LPS)			DÉROGATIONS AUX ENTRÉES EN EXPLOITATION		
POUR ABATTAGE :					
ZP	ZS	ZRS	ZP	ZS	ZRS
<p>- galliformes : visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT</p> <p>-palmpipèdes <i>en situation évolutive</i> : visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT + protocole de transport validé par la DGAL</p> <p>-palmpipèdes <i>en situation stabilisée</i> : visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT</p>	<p>- galliformes : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC</p> <p>- palmpipèdes : visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT</p>	<p>- toutes volailles sauf gibiers à plume : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC</p>	Pas de dérogation possible	Pas de dérogation possible	<p>autorisation sous conditions :</p> <p>- adhésion charte sanitaire (ne concerne que les éleveurs de poules pondeuses)</p> <p>OU</p> <p>- audit de biosécurité favorable, réalisé après le 1^{er} janvier 2022, par le VS ou technicien + autorisation délivrée par la DD</p>
PALMIPÈDES PRÊTS A ENGRAISSER (PAE)					
ZP	ZS	ZRS			
Pas de dérogation possible	<p>- En situation évolutive sortie vers salles de gavage de ZS</p> <p>- En situation stabilisée : possibilité de mise en gavage hors ZR ; visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT + 60 ECC</p>	<p>- toutes volailles sauf gibiers à plume : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC</p>			

POULETTES PRÊTES A PONDRE		
ZP	ZS	ZRS
<p>En situation évolutive : pas de dérogation possible</p> <p>En situation stabilisée : mouvements autorisés vers exploitation ne détenant pas d'autres volailles en ZP et ZS</p>	<p>En situation évolutive : pas de dérogation possible</p> <p>En situation stabilisée : mouvements autorisés vers exploitation ne détenant pas d'autres volailles en dehors ZR ; visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT + 60 ECC + 60 sérologies ; mise sous APMS pendant 21 jours de l'exploitation de destination</p>	<p>Toutes volailles sauf gibiers à plume : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC</p>
VOLAILLES FUTURES REPRODUCTRICES		
ZP	ZS	ZRS
<p>En situation évolutive : pas de dérogation possible</p> <p>En situation stabilisée : mouvements autorisés vers exploitation ne détenant pas d'autres volailles en ZP et ZS</p>	<p>En situation évolutive : pas de dérogation possible</p> <p>En situation stabilisée : mouvements autorisés vers exploitation ne détenant pas d'autres volailles en dehors ZR ;</p>	<p>Toutes volailles sauf gibiers à plume : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC</p>

	visite vétérinaire 48h avant départ + 60 ECT + 60 ECC + 60 sérologies ; mise sous APMS pendant 21 jours de l'exploitation de destination		
SORTIE DES POUSSINS D'UN JOUR			
ZP	ZS	ZRS	
Mouvements hors ZR : protocole validé par les DD de départ et destination	Fonctionnement du couvoir validé par la DD ; mise sous APMS pendant 21 jours des exploitations de destination	Toutes volailles sauf gibiers à plume : visite vétérinaire 48h avant départ + 20 ECC	
Lâchers de GIBIERS A PLUMES GALLIFORME			
ZP	ZS	ZRS	
En situation évolutive : pas de dérogation possible En situation stabilisée : pas de dérogation possible	En situation évolutive : pas de dérogation possible En situation stabilisée : mouvements autorisés vers ZI avec dépistage viro (60 ECT) + transport dédié + bâchage du camion	Déclaration des mouvements à la DD (plan de biosécurité, examen clinique favorable de moins d'1 mois) => autorisation par la DD (validité 1 mois)	